

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 15 juin 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
Mme Marie-Claude Lamarche

CE-2011-579-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-580-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-581-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 8 JUIN 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 8 juin 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2011-582-DEC SERVITUDE DE CONSERVATION / JARDINS D'ANGORA

ATTENDU le projet de développement des Jardins d'Angora actuellement sous étude par le Comité de coordination au développement municipal ;

ATTENDU les expériences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de compenser la perte de milieux humides par la publication d'une servitude de conservation sur le lot 2 921 312 du cadastre du Québec en faveur de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE la compagnie 9222-9863 Québec inc. s'est engagée à publier cette servitude en faveur de la Ville de Terrebonne et d'assumer les frais liés à cette opération ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et environnement à la Direction générale, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude tel que préparé par Me Pierre Aubin, notaire, et modifié par la Direction du greffe et affaires juridiques, concernant la servitude de conservation rattachée au lot mentionné ci-dessus.

Les frais et honoraires professionnels sont à la charge de la compagnie 9222-9863 Québec inc.

**CE-2011-583-DEC CESSION / SUCCESSION NOËL SAMSON / LOTS
1 945 901 ET 1 945 912 DU CADASTRE DU QUÉBEC /
RUE SAMSON**

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne Mascouche (RAETM) a enfoui une (ou des) conduite(s) dans l'assiette d'une partie de la rue Samson (lot 1 945 901 du cadastre du Québec) et du passage menant de la rue à la rivière des Mille-Îles (lot 1 948 166 du cadastre du Québec);

ATTENDU QUE le propriétaire de la rue Samson (lots 1 945 901 et 1 945 912 du cadastre du Québec) apparaissant au rôle d'évaluation ainsi qu'au registre foncier est M. Noël Samson;

ATTENDU QUE le passage appartient à la Ville de Terrebonne mais comporte un problème de contenance et de mesures ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'accepter la cession par la Succession de M. Noël Samson, de gré à gré, des lots 1 945 901 et 1 945 912 du cadastre du Québec (rue Samson), sans considération ou en se prévalant des articles 72 et ss. de la *Loi sur les compétences municipales*. Les frais et honoraires reliés à l'acquisition seront à la charge de la Ville de Terrebonne;

Que Me Simon Larin, notaire, soit et est mandaté pour la préparation et la rédaction de l'acte de cession.

Que le Groupe Meunier, arpenteur-géomètre, soit et est mandaté pour procéder au bornage du lot 1 948 166 du cadastre du Québec. Les frais reliés au bornage devant être partagés entre les propriétaires concernés par le bornage.

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés pour et au nom de la Ville de Terrebonne à signer l'acte de cession, le procès-verbal de bornage ainsi que tout document afférent.

**CE-2011-584-DEC CESSION DE DROITS / RÉAMÉNAGEMENT DE LA
RUE D'ANGORA / GESTION CÔTÉ TAILLON (M. ÉRIC
TAILLON) / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION DU
COMITÉ EXÉCUTIF CE-2010-1130-DEC / NOUVEAU
LOT 4 574 589**

ATTENDU QUE le Comité exécutif acceptait la cession d'une partie du lot 4 437 720 du cadastre du Québec à sa séance du 27 octobre 2010;

ATTENDU QUE la partie du lot 4 437 720 du cadastre du Québec à être cédée contenait une superficie de 719,5 m.c.;

ATTENDU QUE lors du remplacement du lot, le nouveau lot 4 574 589 a désormais une superficie de 771,1 m.c. soit 51,6 m.c. (555 p.c.) de plus;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que la résolution numéro CE-2010-1130-DEC soit et est modifiée afin de retirer le lot 4 437 720 du cadastre du Québec et la superficie de 719,5 m.c. pour le remplacer par le lot 4 574 589 du cadastre du Québec d'une superficie de 771,1 m.c.

**CE-2011-585-REC SIGNATURE / ENTENTE D'ANNULATION /
ADJUDICATION DU 10 DÉCEMBRE 2009 / MAISON
MOBILE / 21, RUE DU GRAND-PRIX / MME ALMEIDA
FLORA MARLOW**

ATTENDU QUE le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne adoptait le 9 mars dernier, sous le numéro CE-2011-199-DEC, une résolution afin de procéder à l'annulation de la vente pour non-paiement des taxes foncières de la maison mobile, sans terrain, située sur le lot numéro 3 249 688 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne portant le numéro civique 21, rue du Grand-Prix considérant que ladite vente avait été faite *super non domino*;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues pour régler l'annulation de cette vente par le versement d'un montant de 10 000\$ à l'adjudicataire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal la signature d'une l'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et l'adjudicataire, Mme Almeida Flora Marlow, constatant l'annulation de l'adjudication de la propriété mentionnée ci-dessus et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente ainsi que tous les documents y afférents.

Que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal de verser la somme de 10 000\$ à Mme Almeida Flora Marlow en guise de règlement final d'annulation de la vente pour non-paiement des taxes.

**CE-2011-586-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE /
DOMMAGES AU 10730, RUE POIRIER**

ATTENDU QUE le 2 juin 2011, la Ville de Terrebonne recevait une requête introductive d'instance réclamant des dommages et intérêts pour un montant de 4 876,39\$ suite à des dommages causés par l'eau au 10730, rue Poirier, le 1^{er} décembre 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier La Capitale assurances générales c. Ville de de Terrebonne (700-22-024793-118).

**CE-2011-587-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE /
DOMMAGES AU 10461, RUE DES PÉLICANS**

ATTENDU QUE le 6 juin 2011, la Ville de Terrebonne recevait une requête introductive d'instance réclamant des dommages et intérêts pour un montant de 262 179,47\$ suite à des dommages causés au fil des ans au 10461, rue des Pélicans;

ATTENDU QU'un premier jugement, suite à une requête en mandamus en 2010, a été rendu en mai 2011, jugement dans lequel le juge se déclarait sans juridiction ;

ATTENDU QUE la Ville n'est pas assurée lorsque des dommages sont causés par un refoulement d'égout ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier Jean-Luc Gosselin c. Ville de Terrebonne (700-17-008055-112).

**CE-2011-588-DEC NOMINATION / COMMIS DE BUREAU, ACCÈS À
L'INFORMATION / DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU l'affichage du poste de commis de bureau, accès à l'information à la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, de nommer Mme Suzanne Lévesque au poste de commis de bureau, accès à l'information, à la Direction de la police à compter du 20 juin 2011, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2011-589-DEC PROLONGATION / CONTRAT DE TRAVAIL /
DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le contrat de travail de Mme Stéphanie Milette afin de répondre aux besoins reliés à la gestion du budget et du traitement de la paie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif prolonge jusqu'au 12 septembre les services de Mme Stéphanie Milette à la Direction de la police, et ce, à compter du 25 juin 2011.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail (prolongation) avec Mme Stéphanie Milette.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2011-590-REC NOUVELLE STRUCTURE DE LA DIRECTION DE LA
POLICE / DIVISION ADMINISTRATIVE /
ORGANIGRAMME**

ATTENDU QUE la Direction de la police doit conjuguer avec un volume de demandes d'accès à l'information en croissance de même que de nouvelles responsabilités liées aux requêtes suite à l'arrêt McNeil ;

ATTENDU QU'il y a lieu de libérer le chef de service, division administrative, pour lui permettre de traiter les demandes d'accès à l'information et d'élaborer de nouvelles façons de faire, de libérer la coordonnatrice administrative pour assurer un suivi efficace de l'archivage, de permettre au directeur adjoint à l'éthique professionnelle de reprendre la mise à jour des politiques de gestion et d'assurer le traitement des requêtes suite à l'arrêt McNeil, de réduire les coûts associés aux préparations budgétaires et d'assurer un suivi efficace du traitement de la paie, une expertise complémentaire en matière de ressources financières est requise à la Direction de la police ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer le poste de coordonnateur, ressources financières à la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'organigramme de la Direction de la police dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu de recommander au Conseil la création du poste de coordonnateur, ressources financières à la Direction de la police.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au Comité exécutif, recrutement et dotation) ;

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du Conseil municipal.

**CE-2011-591-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL
D'OFFRES PUBLIC / ACHAT DE CHLORURE DE
SODIUM**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne possède un réseau routier qui totalise 570 km et doit donc faire l'acquisition de 12 000 tonnes de chlorure de sodium annuellement pour l'épandage ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 806 623,01\$ en date du 7 juin 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour l'achat de chlorure de sodium.

**CE-2011-592-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / RÉFECTION DE LA
TOITURE DU 1051, RUE NATIONALE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 525-10-2010 adoptée le 18 octobre 2011 acceptant la soumission de la compagnie J. Raymond Couvreur inc. pour la réfection d'une partie de la toiture du 1051, rue Nationale, pour un montant de 254 575\$ (taxes en sus) (SOU-2010-131) ;

ATTENDU QUE des travaux imprévus totalisant la somme de 12 745,15\$ ont été requis ;

ATTENDU QUE lors des travaux, des dommages d'une valeur de 3 420\$ ont été causés aux biens de la Ville par l'entrepreneur ;

ATTENDU QU'une entente a été conclue avec l'entrepreneur afin de soustraire le montant des dommages, des sommes dues, ce qui rétablit le montant payable à 10 525,76\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur adjoint à l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le paiement des travaux supplémentaires pour un montant de 10 525,76\$ (t.t.c.) à la compagnie J. Raymond Couvreur inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 479. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0151 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2011-593-DEC ADDENDA / PERMISSION 1402-024-318986 / HYDRO-QUÉBEC TRANS-ÉNERGIE

ATTENDU QUE des travaux d'aménagement paysager sont prévus sur la rue des Grands-Prés ;

ATTENDU QU'une portion des travaux se trouve dans l'emprise de la société Hydro-Québec Trans-Énergie ;

ATTENDU QUE la firme Planex a déposé des plans pour approbation à la société Hydro-Québec Trans-Énergie ;

ATTENDU QUE le projet a été accepté par la société Hydro-Québec Trans-Énergie sous forme d'un addenda à la permission accordée lors de la construction des infrastructures, et ce, par la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-1132-DEC ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur adjoint à l'entretien du territoire, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'addenda à la permission numéro 1402-024-318986 de la société Hydro-Québec Trans-Énergie.

Une copie de ladite entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2011-594-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES / NETTOYAGE DES ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne attribue chaque année un budget de plus de 100 000\$ pour le nettoyage des lignes d'égout, et ce, dans le cadre de travaux d'entretien préventif ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 103 980\$ (t.t.c.) en date du 2 juin 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour le nettoyage des égouts sanitaires et pluviaux.

CE-2011-595-REC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA RUE DES MIGRATEURS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement paysager de la rue des Migrateurs (SOU-2011-62) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 mai 2011 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes le 7 juin 2011, à savoir :

Terrassement Limoges & Fils	256 930,42\$
160676 Canada inc. (La Pépinière Mascouche enr.)	320 357,10\$ <i>non conforme</i>
Bau-Québec Itée	320 964,33\$
Les Entreprises Daniel Robert inc.	341 376,26\$ <i>non conforme</i>
Transport & Excavation Mascouche inc.	355 534,86\$
Paysagiste Promovert inc.	373 194,83\$ <i>non conforme</i>
Terrassement Tecnick S. Labrecque inc.	415 401,41\$ <i>non conforme</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Terrassement Limoges & Fils s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 8 juin 2011 par Mme Kim Descôteaux, architecte paysagiste de la firme Planex ;

ATTENDU également le rapport daté du 7 juin 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 281 444\$ (t.t.c.) en date du 16 mai 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur adjoint à l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TERRASSEMENT LIMOGES & FILS**, datée du 7 juin 2011, pour l'aménagement paysager de la rue des Migrateurs, pour un montant de 256 930,42\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 343. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0147 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-596-DEC CONFÉRENCE DE PRESSE / SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TERREBONNE /
FESTIVAL DES VINS / 13 JUILLET 2011**

ATTENDU QUE la SODECT tiendra une conférence de presse le 13 juillet prochain pour le Festival des vins sur le site de l'Île-des-Moulins (en cas de pluie, cette conférence de presse aura lieu à la salle des Combles du Moulin Neuf);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT à tenir une conférence de presse le 13 juillet prochain pour le Festival des vins sur le site de l'Île-des-Moulins (en cas de pluie, cette conférence de presse aura lieu à la salle des Combles du Moulin Neuf), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1. Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée dans le parc pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

2. Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles ou de boisson non alcoolisée est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclables. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles dans le parc.

3. Boissons alcoolisées

La vente ou le service de boissons alcoolisées est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclables. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées dans le parc; toute autre personne ne peut pénétrer dans le parc avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville. A cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2011-597-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / COMITÉ DE TRAVAIL DU 8 JUIN

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 13 décembre 2004, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 8 juin 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

Organismes	\$
Cercle des fermières de La Plaine Dégât d'eau	328
Club de natation Torpille inc. Challenge du printemps	905
Maison des jeunes de Terrebonne Carnaval Plaisir d'hiver Plainois	493
CPE les Bourgeons-Soleil Retrouvailles	500
Uniatox Fête communautaire à La Plaine	120

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-054 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2011-598-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / PROTOCOLE / CLUB DE NAGE SYNCHRONISÉE CORALLINE

ATTENDU la volonté de la Ville de Terrebonne d'offrir sur son territoire les opportunités nécessaires à la pratique d'activités physiques et récréatives et au développement du sport ;

ATTENDU QUE la Ville possède des installations de premier plan pour permettre la réalisation d'activités aquatiques à des niveaux d'initiation, de récréation, de développement et d'élite ;

ATTENDU QUE la Ville désire offrir à ses citoyens un programme de nage synchronisée pour parfaire son offre de service à la Cité du Sport de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le Club de nage synchronisée Coralline possède une expertise reconnue et qu'il désire offrir ses services à la population de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un protocole d'entente visant à établir les modalités d'opération d'un programme de nage synchronisée entre le Club et la Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de nage synchronisée Coralline.

**CE-2011-599-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX
/ AMÉNAGEMENT DU PARC DES VIGNOBLES**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc des Vignobles (LO-2011-002);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 5 mai 2011 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 31 mai 2011, à savoir:

Dessau inc.	83 441,52\$
Nacev Consultants inc.	148 939,85\$
BPR-Triax inc.	<i>non qualifiée</i>
Enviroservices inc.	<i>non qualifiée</i>

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 18,30 à la firme Dessau inc., et un pointage de 10,02 à la firme Nacev Consultants inc. et que les firmes BPR-Triax inc. et Enviroservices inc. ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Dessau inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **DESSAU INC.** pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc des Vignobles, pour un montant de 83 441,52\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 497. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0134 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-600-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX
/ CONSTRUCTION D'UN CHALET AU PARC DES
VIGNOBLES**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction d'un chalet au parc des Vignobles (LO-2011-004);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 12 mai 2011 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 juin 2011, à savoir:

Nacev Consultants inc.	79 747,50\$
BPR-Triax inc.	<i>non qualifiée</i>
Enviroservices inc.	<i>non qualifiée</i>

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 18,14 à la firme Nacev Consultants inc. et que les firmes BPR-Triax inc. et Enviroservices inc. ne se

sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **NACEV CONSULTANTS INC.** pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction d'un chalet au parc des Vignobles, pour un montant de 79 747,50\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 497. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0144 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-601-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX
/ AMÉNAGEMENT DES PARCS DES COCCINELLES,
DU RUISSEAU, BIGRAS, DE MONTPELLIER ET
LOUIS-GILLES-OUIMET**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement des parcs des Coccinelles, du Ruisseau, Bigras, de Montpellier et Louis-Gilles-Ouimet (LO-2011-005);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 12 mai 2011 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 juin 2011, à savoir:

Nacev Consultants inc.	82 026,00\$
Dessau inc.	97 405,88\$
BPR-Triax inc.	<i>non qualifiée</i>
Enviroservices inc.	<i>non qualifiée</i>
Planex	<i>non qualifiée</i>

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 18,05 à la Nacev Consultants inc., et un pointage de 15,56 à la firme Dessau inc. et que les firmes BPR-Triax inc., Enviroservices inc. et Planex ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **NACEV CONSULTANTS INC.** pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement des parcs des Coccinelles, du Ruisseau, Bigras, de Montpellier et Louis-Gilles-Ouimet, pour un montant de 82 026\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 497. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0145 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-602-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX
/ AMÉNAGEMENT DES PARCS DE L'ÉTINCELLE,
FRONTENAC, ANGORA, SAINT-MALO, DE VÉRONE
ET DU SOUVENIR**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement des parcs de l'Étincelle, Frontenac, Angora, Saint-Malo, de Vérone et du Souvenir (LO-2011-006);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 12 mai 2011 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 juin 2011, à savoir:

Nacev Consultants inc.	69 494,25\$
Dessau inc.	97 064,10\$
BPR-Triax inc.	<i>non qualifiée</i>
Enviroservices inc.	<i>non qualifiée</i>
Planex	<i>non qualifiée</i>

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 21,31 à la Nacev Consultants inc., et un pointage de 15,61 à la firme Dessau inc. et que les firmes BPR-Triax inc., Enviroservices inc. et Planex ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **NACEV CONSULTANTS INC.** pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement des parcs de l'Étincelle, Frontenac, Angora, Saint-Malo, de Vérone et du Souvenir, pour un montant de 69 494,25\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 467 et 497. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0146 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-603-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX
/ AMÉNAGEMENT DES PARCS TOURNANT-DES-
RIVES, MAURICE ET DUMAIS**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement des parcs Tournant-des-Rives, Maurice et Dumais (LO-2011-007);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 12 mai 2011 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 juin 2011, à savoir:

Nacev Consultants inc.	92 279,25\$
Dessau inc.	107 397,10\$
BPR-Triax inc.	<i>non qualifiée</i>
Enviroservices inc.	<i>non qualifiée</i>

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 15,93 à la Nacev Consultants inc., et un pointage de 13,79 à la firme Dessau inc. et que les firmes BPR-Triax inc. et Enviroservices inc. ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **NACEV CONSULTANTS INC.** pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement des parcs Tournant-des-Rives, Maurice et Dumais, pour un montant de 92 279,25\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 467 et 497. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0148 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-604-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX
/ AMÉNAGEMENT DU PARC CAZAUX**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc Cazaux (LO-2011-009);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 12 mai 2011 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 juin 2011, à savoir:

Nacev Consultants inc.	62 658,75\$
Dessau inc.	71 203,13\$
BPR-Triax inc.	<i>non qualifiée</i>
Enviroservices inc.	<i>non qualifiée</i>
Planex	<i>non qualifiée</i>

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 23,64 à la Nacev Consultants inc., et un pointage de 20,96 à la firme Dessau inc. et que les firmes BPR-Triax inc., Enviroservices inc. et Planex ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **NACEV CONSULTANTS INC.** pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc Cazaux, pour un montant de 62 658,75\$ (t.t.c.) à être pris à même les

fonds disponibles du règlement numéro 354. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0149 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2011-605-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15h50.

Vice-président

Secrétaire